

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
FINANCIÈRES ET DU BUDGET

SOUSS-DIRECTION DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC, FINANCIAL AND  
BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC CONTRACTS

09 DEC 2025

DECISION N°~~411~~/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM DU  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN  
PROCEDURE D'URGENCE N°016/AONO/CUY/CIPM/2025 DU 24 SEPTEMBRE 2025 POUR LA  
FOURNITURE DE 300 CHICANES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

=====  
LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE,

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le Décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;  
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;  
Vu l'Arrêté n°000400/A/MINDEVEL du 17 juillet 2020 modifiant l'arrêté n°000333/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;  
Vu l'Arrêté n°17/AM/CUY/CAB du 20 octobre 2021 portant réorganisation des services de la Communauté Urbaine de Yaoundé, modifié par l'arrêté n°005/AM/CUY du 13 juin 2024 ;  
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°016/AONO/CUY/CIPM/2025 du 24 septembre 2025 pour la fourniture de 300 chicanes à la Communauté Urbaine de Yaoundé ;  
Vu le procès-verbal n°552 du 1<sup>er</sup> décembre 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;  
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 384<sup>ème</sup> session du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le marché relatif à la fourniture de 300 chicanes à la Communauté Urbaine de Yaoundé est attribué à l'entreprise KEDI & TRIPS SERVICES SARL, pour un montant de quarante-trois millions six cent quarante-cinq mille cinq cent (43 645 500) FCFA TTC et un délai d'exécution de quatre (04) mois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ ARMP ;
- ✓ MINMAP ;
- ✓ CIPM ;
- ✓ KEDI & TRIPS SERVICES SARL ;
- ✓ Archives.



Messi Atangana Luc